

PROGRAMME DE FORMATION

IOBSP-FC-IM-R-C-PV

Formation Continue et Capacité Professionnelle des IOBSP 2026 Formacode 41054

Durée de la Formation : 11,00 heures - 0,00 jour(s)

Public visé :

La formation s'adresse à l'ensemble des intermédiaires et à leurs préposés intervenant en situation commerciale, sans distinction de statut, de niveau de formation initiale ou de capacité professionnelle, y compris aux intermédiaires bénéficiant du régime du passeport européen.

Prérequis : Être immatriculé en tant qu'Intermédiaire en Opérations de Banque et Services de Paiement (IOBSP) au 31 décembre de l'année N-1.

Objectif général :

Permettre aux IOBSP d'actualiser et de renforcer leurs compétences juridiques, économiques et financières afin d'exercer une activité de conseil et d'intermédiation en crédit immobilier, crédit à la consommation, Prêt Viager Hypothécaire et solution de financement spécifique dans le domaine du regroupement de crédits, dans le respect des exigences réglementaires, des évolutions 2026 et des obligations de protection du client.

Objectifs de l'action de formation :

Pour les intermédiaires IOBSP, leurs salariés, dans le domaine du regroupement de crédits, cette formation vise à :

- S'informer sur l'actualité liée au crédit immobilier ainsi que dans tous les activités de l'intermédiation bancaire ;
- Identifier le cadre juridique et opérationnel du litige avec un client, afin de prévenir et de gérer efficacement les situations de réclamation, de médiation et de contentieux judiciaire.
- Permettre aux professionnels IOBSP de comprendre, et appliquer les règles de protection des données personnelles (RGPD) dans le cadre de leur activité, afin de garantir le respect des droits des personnes, la conformité réglementaire et la sécurisation des pratiques professionnelles ;
- Connaître le système de financement du prêt à palier, dans le domaine du regroupement de crédits, et savoir l'utiliser comme outil d'ajustement des échéances de crédit aux évolutions de revenus du client, dans une logique de sécurisation financière et de conseil personnalisé.
- Connaître le cadre juridique, les règles de distribution et les obligations professionnelles applicables au crédit à la consommation afin de sécuriser la pratique commerciale et renforcer la protection de l'emprunteur (LCC) et donner une première lecture opérationnelle de la réforme du crédit à la consommation 2026 et de ses conséquences pour les professionnels, dans un contexte juridique encore partiellement en construction..
- Permettre aux apprenants de comprendre les mécanismes, le cadre juridique et les spécificités du prêt viager hypothécaire et du prêt avance mutation, afin de conseiller, orienter et sécuriser un projet de financement immobilier adapté aux seniors, dans le respect des obligations réglementaires applicables à l'intermédiation

Nature de l'action de formation : Actions de formation

Contenu de la formation :

Crédit immobilier - 7h00

1- L'actualité juridique de l'IOBSP 2026 - 3h00 :

- Introduction
- L'environnement économique en 2026
- Décisions judiciaires concernant l'IOBSP (Jurisprudence)
- Le démarchage téléphonique en 2026
- La prévention du surendettement
- Conclusion

2- Le litige entre le client et l'IOBSP - 2h00 :

- Cadre juridique du litige entre un client et un IOBSP
- Rôle du contrat et obligations professionnelles de l'IOBSP
- Traitement des réclamations clients
- Médiation de la consommation et modes alternatifs de règlement des différends
- Principes du contentieux judiciaire et gestion du litige

3- Les données personnelles de l'IOBSP - RGPD 2026 - 2h00 :

- Introduction
- Les principes de protection des données
- Actualités 2026 concernant la protection des données
- Motifs de sanctions
- Conclusion

Modules spécialisés en lien avec l'activité exercée :

1- Regroupement de crédits : le prêt à paliers - 1h00 :

- Qu'est-ce que le prêt à paliers
- Quelles sont ses limites
- Dans quels cas utiliser ce système de financement
- Quel est l'intérêt pour le client
- Quel est l'intérêt pour l'IOBSP

2- La distribution du crédit à la consommation - 2h00 :

- Connaissances nécessaires liées à la distribution du crédit à la consommation
- La nature et les caractéristiques des différentes formes de crédit à la consommation
- Les droits et obligations de l'emprunteur et du conjoint non co-emprunteur
- Connaissances et diligences à accomplir et les explications à fournir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- Connaissance des infractions et manquements relatifs au non-respect des règles et leurs sanctions
- La prévention du surendettement
- Première lecture opérationnelle de la réforme du crédit à la consommation 2026

3- Le Prêt Viager Hypothécaire (PVH) et Prêt Avance Mutation (PAM)- 1h00 :

- Cadre général et fondements juridiques
- Contexte et définitions
- Fonctionnement du prêt viager hypothécaire
- Objectifs et finalités du PVH et du PAM
- Garanties associées aux prêts

- Caractéristiques des offres de financement
- Analyse des risques
- Points de repère économiques et sociaux

Les moyens d'encadrement :

Laurent DENIS : Avocat – Expert en droit bancaire, financier et en réglementation des intermédiaires. Spécialiste reconnu du droit bancaire et financier, il intervient depuis plus de 20 ans sur les thématiques liées à l'épargne, au crédit, aux moyens de paiement et à la conformité des activités d'intermédiation. Il accompagne les professionnels IOBSP, dans la compréhension et l'application des cadres réglementaires en constante évolution.

Ravi CAUSSY - Expert en droit des affaires, en fiscalité, et en matière de crédit immobilier et crédit consommation, c'est un formateur expérimenté qui définit sa transmission en 3 mots-clés pour : expert, pédagogue et... surtout, pratique et concret.

Pascal DONTAIL : Avec une solide expérience dans le domaine du regroupement de crédits et la formation professionnelle, Pascal DONTAIL accompagne les équipes sur des thématiques clés telles que l'approche technique du dossier de regroupement de crédits et la relation commerciale.

Moyens pédagogiques utilisés :

Modalités pédagogiques et d'accompagnement – Formation asynchrone

La formation est dispensée selon une modalité asynchrone, permettant à l'apprenant de progresser à son rythme. Les contenus pédagogiques sont accessibles via une plateforme de formation en ligne dédiée et sécurisée. Ils comprennent des supports pédagogiques multimédias, notamment des vidéos, des documents de formation et des quiz d'évaluation et d'entraînement, structurés au sein des différents modules composant le parcours de formation.

Un accompagnement pédagogique est assuré tout au long de la formation par un formateur référent identifié. Cet accompagnement est mis en œuvre par des modalités ne nécessitant pas de connexion simultanée entre l'apprenant et le formateur. Les échanges pédagogiques s'effectuent soit par l'intermédiaire de la plateforme de formation, dans l'espace « commentaires », soit par courriel. Les adresses mail de chaque intervenant se trouvent dans le message de bienvenue sur la plateforme de formation ou dans le protocole individuel de formation transmis en amont de la session.

Le formateur référent s'engage à répondre aux sollicitations pédagogiques des apprenants dans un délai maximal de 48 heures. Les réponses sont apportées sous forme écrite ou par la mise à disposition de ressources pédagogiques complémentaires, le cas échéant sous format vidéo, afin de favoriser l'atteinte des objectifs pédagogiques.

En complément, un échange téléphonique peut être organisé à la demande de l'apprenant, formulée par écrit par courriel, lorsque la situation pédagogique le justifie.

Moyens techniques utilisés :

Modalités techniques – Formation asynchrone

Pré requis : ordinateur et connexion internet.

La formation est dispensée à distance : les contenus sont donc accessibles via la plateforme de formation en ligne dédiée et sécurisée, permettant un accès individualisé à chaque apprenant.

La plateforme de formation permet l'accès aux modules de formation composant le parcours, la consultation de supports numériques (vidéos, documents), la réalisation de quiz intégrés aux modules, la traçabilité des connexions, des temps de consultation et de la progression de l'apprenant.

Les modalités techniques d'accès à la plateforme (identifiants, conditions de connexion) sont précisées dans le mail d'inscription reçu au démarrage de la session.

Un guide technique est téléchargeable via un lien, afin d'accompagner l'apprenant en cas de difficulté d'accès ou de dysfonctionnement de la plateforme, sur la page d'accueil de la plateforme, en pièce jointe dans le mail de convocation. Il est possible également de contacter la personne en charge de votre dossier, par mail sur contact@sas-sophia.fr ou par téléphone : 03-83-51-71-29.

Moyens permettant de suivre l'exécution de l'action et d'en apprécier les résultats :

Modalités d'évaluation des acquis et de validation de la formation

L'évaluation des compétences acquises est réalisée en fin de formation au moyen d'un questionnaire à réponses uniques et multiples (QRU/QCM) composé de 25 questions. Cette évaluation permet de vérifier l'atteinte des objectifs pédagogiques définis pour la formation.

L'épreuve d'évaluation est structurée en deux parties distinctes :

- Une évaluation spécifique portant sur le module « Distribution du crédit à la consommation (LCC) », comprenant 5 questions. La validation de cette partie est conditionnée à l'obtention d'un taux de réussite minimum de 80 %.
- Une évaluation portant sur l'ensemble des autres thématiques de la formation, comprenant 20 questions. La validation de cette partie est conditionnée à l'obtention d'un taux de réussite minimum de 70 %.

L'épreuve globale de contrôle des compétences est considérée comme réussie lorsque le taux global de bonnes réponses obtenu par le stagiaire est supérieur ou égal à 70 %.

Évaluation de la formation par le stagiaire et remise des documents de fin de formation

À l'issue de la formation, le stagiaire est invité à compléter une évaluation de la formation, visant à recueillir son appréciation sur les contenus, les modalités et le déroulement de la formation.

À l'issue du parcours et sous réserve de validation des acquis, il est remis au stagiaire :

- Un livret de formation réglementaire comprenant l'attestation de compétences et le relevé des connexions attestant de la participation effective à la formation,
- Deux attestations de formation, comprenant une attestation globale ainsi qu'une attestation spécifique relative au module « Distribution du crédit à la consommation (LCC) ».

Nature des travaux FOAD :

Plus d'informations :

Géraldine FRANCOIS

Tél. 06.95.18.30.71

Mail : g.francois@sas-sophia.fr